



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE (MCVT)

SOCIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE (SIRAT)

PROJET DE MOBILITÉ URBAINE DURABLE DU GRAND NOKOUE
(PMUD-GN)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)



Janvier 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	6
1.1 Contexte et justification	7
1.2 Description du projet	8
1.2.2 Présentation de la zone d'intervention du projet du Projet de Mobilité Urbaine Durable du Grand Nokoué	9
2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP	11
3. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET	12
3.1 Méthodologie-*	12
3.2 Parties touchées	13
3.2. Autres parties concernées	15
3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	15
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	16
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	16
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	21
4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	31
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	32
5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources	32
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	33
6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes	33
7. SUIVI ET RAPPORTS	40
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)	40
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	41
9. Bibliographie	42
10. ANNEXES	43

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ANaTT	Agence Nationale du Transport Terrestre
BAA	Bureau d'Appui aux Artisans
BC	Bureau de Contrôle
BTP	Bureau des Travaux Pratiques
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCPR	Commissariat Central de la Police Républicaine
CES	Cadre Environnemental et Social
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centrales Syndicales
DADE	Direction des Affaires Domaniales et Environnementales
DD	Direction Départementale
DPDL	Direction de la Planification et du Développement Local
DST	Direction des Services Techniques
EAS	Exploitation Abus Sexuel
GDIZ	Glo Djigbé International Zone
HS	Harcèlement Sexuel
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MCIB	Ministère du Commerce et d'Industrie du Bénin
MCVTDD	Ministère du Cadre de Vie des Transports et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MdSC	Maison de la Société Civile
MFAS	Ministère de la Famille et des Affaires Sociales
MISP	Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité Publique
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
OCB	Organisation de la Société Civile
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PF	Point Focal
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PMUD-GN	Projet de Mobilité Urbaine Durable Grand Nokoué
RNIE	Route Nationale Inter Etat
SE	Secrétariat Exécutif
SGDS-GN	Société de Gestion des Déchets Solides du Grand Nokoué
SIRAT	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire.
UGP	Unité de Gestion du Projet

VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience humaine/Syndrome Immuno- Déficience Acquis

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population du Grand Nokoué -----	11
Tableau 2: Présentation des parties touchées classées par composantes -----	13
Tableau 3: Présentation de l'effectif des parties prenantes abordées, de leurs préoccupations selon les communes-----	17
Tableau 4: récapitulatif du PMPP -----	21
Tableau 5Etapes du mécanisme de gestion des plaintes -----	33

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Depuis 2016, le gouvernement du Bénin concentre ses efforts sur le Grand Nokoué, une entité territoriale regroupant les communes situées autour du lac Nokoué. Cette région revêt une importance majeure en raison de son poids démographique, de son étendue géographique, de son dynamisme économique et de sa capacité à refléter les défis et opportunités des villes béninoises en matière d'amélioration des conditions de vie. Couvrant une superficie de 839 km² et abritant environ 2,5 millions d'habitants, le Grand Nokoué fait face à une double problématique : la dégradation et la vétusté de son cadre de vie, ainsi que son inadéquation aux standards minimaux requis.

Dans cette agglomération, la mobilité est confrontée à un modèle de trafic et d'utilisation de l'espace public marqué par un caractère artisanal et informel, souvent encombrant, et fortement contrôlé par des opérateurs privés. Ce modèle repose sur des équipements et des infrastructures généralement vétustes, parfois inadaptés, peu denses et fréquemment dans un état de dégradation avancée. Pôle de concentration par excellence des activités économiques du Grand Nokoué, la ville de Cotonou illustre bien cette dynamique avec une offre de transport urbain et interurbain principalement composée de gros porteurs, de véhicules à deux roues et de minibus. Ces moyens de transport, en plus d'occuper de manière excessive l'espace public, sont une source importante de pollution atmosphérique, contribuant ainsi à l'augmentation des maladies respiratoires dans la région. Le lac Nokoué représente une opportunité précieuse pour diversifier les offres de transport. Cependant, en l'absence d'une politique publique dédiée à son exploitation, il subit, à l'image de l'infrastructure routière, les effets d'un modèle de trafic et d'utilisation de l'espace marqué par des pratiques encombrantes et aux répercussions significatives sur la mobilité. En effet, la circulation sur le lac est entravée par des pratiques et des activités économiques souvent inappropriées, telles que l'utilisation massive de branches d'« acadja » pour la domestication du poisson, la transformation des zones humides en dépotoirs d'ordures, ou encore le transport de carburant en bidons sur les plans d'eau. Ces usages liés à la pêche, au commerce, au transport de marchandises et aux activités des marchés exacerbent les problèmes de mobilité dans la région. Ces pressions anthropiques s'ajoutent à des contraintes naturelles, notamment l'envahissement du lac par la jacinthe d'eau, qui contribue à l'encombrement et à la pollution du lac, ralentit le flux de circulation des embarcations et alimente les conflits d'usage autour de cet espace stratégique.

Ces multiples défis reflètent à la fois les limites des politiques d'aménagement et de gestion du domaine public et l'inadéquation du cadre de gouvernance du secteur de transport aux besoins actuels de quête de durabilité des solutions. C'est alors dans la perspective de répondre à ces défis afin de promouvoir des systèmes de mobilité urbaine durables, que le gouvernement béninois a initié le Projet de

Mobilité Urbaine Durable, Grand Nokoué (PMUD-GN), avec l'appui de la banque mondiale.

Conformément aux exigences des projets financés par la Banque Mondiale, la mise en œuvre du PMUD-GN, nécessite l'élaboration et l'application d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

1.2 Description du projet

Le Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand Nokoué (PMUD-GN) au Bénin est structuré autour de cinq (05) composantes présentées comme suit :

Composante 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de la mobilité urbaine.

Sous-composante 1.1 : Développement d'une stratégie de mobilité urbaine durable et d'un plan de management du fret pour le Grand-Nokoué ;

Sous-composante 1.2 : Création et opérationnalisation d'une autorité organisatrice de la mobilité urbaine dans le Grand- Nokoué ;

Sous-composante 1.3 : Mise en place des mécanismes de financement pour le secteur de la mobilité urbaine.

Composante 2 : Professionnalisation des opérateurs de transport artisanal, Sécurité routière et sécurité sur voie d'eau.

Sous-composante 2.1 : Professionnalisation des opérateurs de transport artisanal

Sous-composante 2.2 : Sécurité routière

Sous-composante 2.3 : Sécurité sur voies navigables (transport lacustre).

Composante 3 : Amélioration des conditions de mobilité urbaine

Sous-composante 3.1 : Introduction de services de transport public par bus et par bateaux

- Assistance technique sur la modernisation du transport public (terrestre et lacustre) ;
- Planification d'un système de service de transport public hiérarchisé et multimodal (transport en commun par voies terrestres et navigables, desserte et services du premier/du dernier kilomètre) au niveau du G-Nokoué.
- Fourniture de services de transport public par bus efficaces le long des deux corridors de mobilité prioritaires (compris Abomey Calavi - Cotonou et Ouidah - Sèmè-Podji).
- Fourniture de services de transport public par voies navigables (service de transport public sur le lac Nokoué) sur les tronçons Cotonou-Porto Novo et Cotonou - Abomey Calavi, avec des gares capacitaires et modernes à Cotonou, Porto Novo et Abomey Calavi.

Sous-composante 3.2 : Mise en place d'infrastructures soutenant la mobilité urbaine durable et multimodale.

- Amélioration des infrastructures de transport terrestre en faveur de la mobilité urbaine dans le GN ;

- Nord-sud des RNIE2 et RNIE 1 qui part de Glo-Djigbé (carrefour GDIZ) et échoue au carrefour Agblangandan (Sèmè-Podji) en passant par l'échangeur de Godomey, le carrefour Cica Toyota, le marché Dantokpa et le carrefour Ciné Concorde, y compris ses bretelles. De la RNIE 1 partant de Pahou (Ouidah) à l'échangeur Godomey d'une part, puis de carrefour Agblangandan (Sèmè-Podji) à Porto-Novo d'autre part. Ces deux corridors sont des voies existantes globalement aménagées en 2x2 voies + TPC + trafic local à l'exception des sections tels que le carrefour GDIZ au carrefour Missessinto (RNIE2) et Carrefour Sèmè – Porto Novo (RNIE1).
 - Mise en place des équipements et autres ouvrages afin d'accompagner le service de transport en commun par bus le long des corridors prioritaires sur les RNIE1 &2
 - Réhabilitation de trois (03) ponts (le pont de Porto Novo, l'ancien pont de Ganhi, et le pont de Djonou).
- Aménagement des infrastructures de transport lacustre en faveur de la mobilité urbaine dans le GN ;
- Amélioration de la gestion du trafic le long des corridors de mobilité prioritaires, déploiement de systèmes de transport intelligents (STI) ;
- Assistance technique pour la définition et la mise en œuvre de la politique, la stratégie, l'application et la gestion du réseau routier, du stationnement et de la sécurité routière.

Composante 4 : Electrification des deux-roues

Sous-composante 4.1 Assistance technique sur la planification d'une stratégie de renouvellement de la flotte de motos-taxis (phase pilote)

Sous-composante 4.2 : Déploiement d'une flotte de motos-taxis électriques dans le Grand Nokoué ;

Sous-composante 4.3 : Structuration d'une filière industrielle locale pour la mobilité électrique.

Composante 5 – Renforcement des capacités et gestion de projet.

Sous-composante 5.1 : Gestion du projet

Sous-composante 5.2 : Renforcement des capacités

Sous-composante 5.3 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de la cellule d'exécution de projet.

1.2.2 Présentation de la zone d'intervention du projet du Projet de Mobilité Urbaine Durable du Grand Nokoué

Le Grand Nokoué est une agglomération qui rassemble les municipalités de Cotonou et de Porto-Novo, les communes résidentielles : Abomey-Calavi et Sèmè-Podji et la commune historique de Ouidah. Dans cette agglomération cosmopolite urbaine qui représente un tiers du PIB béninois y cohabitent environ 2 millions d'habitants (RGPH4,2013). Le trafic dans cette aire géographique est dominé par les deux-roues motorisés qui connaît de nos jours, une forte croissance.

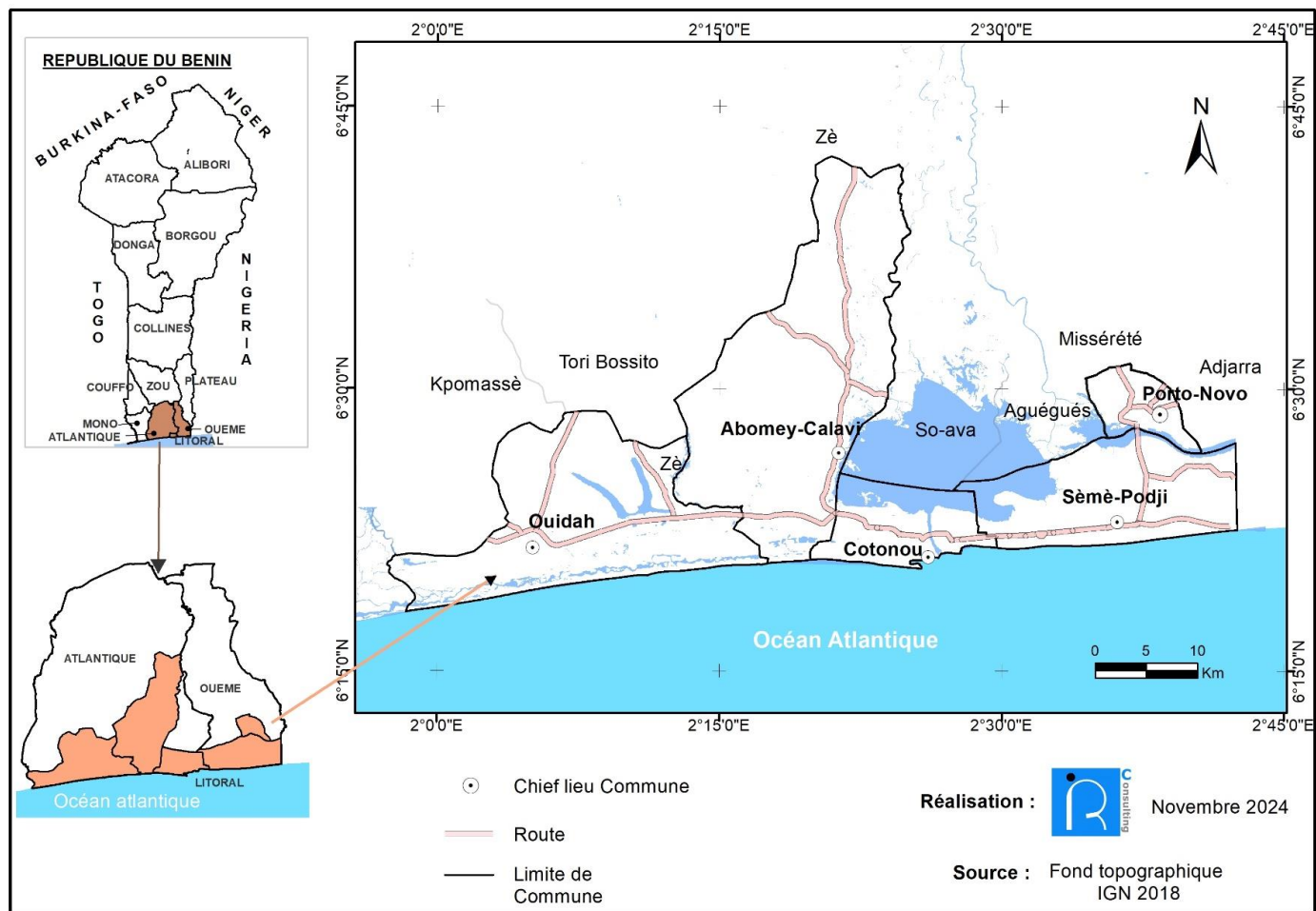


Figure 1 : Situation géographique du milieu récepteur du projet
Source : IRC, 2024

Au Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH4, 2013), la commune la plus peuplée des cinq communes que compose le Grand Nokoué est la commune de Cotonou qui compte 679012 habitants puis suit la commune de Abomey Calavi avec 656354 âmes. La commune historique de Ouidah vient en dernière position pour une population de 162034 habitants.

Tableau 1: Population du Grand Nokoué

N°	COMMUNES	2013		
		Hommes	Femmes	Total
1	ABOMEY-CALAVI	323.574	332.784	656.358
2	OUIDAH	78.596	83.438	162.034
3	COTONOU	325.872	353.140	679.012
4	PORTO-NOVO	126.016	138.304	264.320
5	SEME-KPODJI	109.594	113.107	222.707
Total		963652	907666	1984431

Source : RGPH4, 2013

2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet.

Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

Plus spécifiquement, ce plan vise à :

- présenter la conception et planification pour la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec les parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- assurer l'inclusion des groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés des avantages du projet définir un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des populations.

3. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET

3.1 Méthodologie-*

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de PMPP est axée sur une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PMUD dans sa zone d'intervention.

Il a été adopté l'approche suivante :

- ❖ Réunion de cadrage : elle a été tenue le 23 septembre 2024 avec les principaux responsables de la coordination du projet (amendement du rapport de démarrage). Cette rencontre a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation du présent PMPP, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales et (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités retenues avec la prise en compte des personnes vulnérables.

- ❖ Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude comme le modèle simplifiée de la Banque Mondiale et le Nouveau Cadre environnemental et social du Groupe de la Banque mondiale spécifiquement les fiches techniques des normes environnementales et sociale (NES), n°1, n°2, n°4, n°9 et n°10

- ❖ Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par le projet, les acteurs institutionnels du PMUD, les autorités locales et autres personnes ressources a permis de prendre en compte les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires

Plusieurs rencontres avec les parties prenantes et les acteurs intéressés ont été organisées en vue d'une part, de les informer sur le projet et d'autre part de recueillir leurs préoccupations et points de vue. Ces séances de concertation ont commencé d'abord par des échanges avec les autorités administratives à savoir, les préfectures de l'Ouémé, de atlantique et du littoral, les direction départementales des ministères concernées, les Maires, puis ce se sont poursuivies avec les transporteurs (bus tokpa-tokpa, et les gros porteurs), les agences de voyages par bus, les garagistes, les conducteurs de taxi motos (Zémidjan), les transporteurs fluviaux, les pêcheurs et les mareyeurs et les mareyeuses, les associations de femmes et de jeunes, les sages. Ces consultations se sont poursuivies avec ces différentes parties prenantes et se sont achevés par des réunions publiques d'information et de consultation qui ont été organisée dans les différentes communes du Grand Nokoué.

3.2 Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Dans le cadre de ce projet, ils peuvent être répartis en quatre catégories, il s'agit entre autres des usagers quotidiens des infrastructures et équipements associés à la mobilité, les conducteurs de mobiliers de transport, promoteurs, opérateurs privés d'offres de services de transports, les consommateurs des services de transport. Le tableau suivant présente selon les composantes du projet et les infrastructures associées à la mobilité une liste exhaustive des potentielles parties prenantes touchées par le projet.

Tableau 2: Présentation des parties touchées classées par composantes

Composantes	Parties prenantes touchées	site d'intervention du projet
1 Amélioration de la gouvernance du secteur de la mobilité urbaine.	Groupes d'intérêt économique (pêcheurs, exploitants de sables, coopératives ou groupements féminin, gestionnaires des marchés de proximité, les promoteurs d'offres de transport fluvial) Confréries de cultes d'ancêtres, opérateurs de tourisme, entreprises de gestion des déchets, populations locales	Union syndicale des conducteurs d'engins à des fins personnels ou de Taxi (deux roues, poids légers, poids lourd, Bus, barque), Promoteurs, employés privés d'offre de services et mobiliers de transports, Promoteurs d'activités sportives (course, trottinette, vélo cyclisme...), les organisations du pastoralisme, les confréries de cultes d'ancêtres, les opérateurs du tourisme.
2 Professionnalisation des opérateurs de transport artisanal, Sécurité routière et sécurité sur voie d'eau	les responsables des délittés Barquiers/pirogues, les responsables des conducteurs de taxi-motos (zem, bus, autobus, poids lourds, légers, et les présidents des différents clubs de motards. CNSR, PME du secteurs ; les promoteurs du touristes, les gestionnaires des embarcadères et débarcadères, les	

Composantes	Parties prenantes touchées	site d'intervention du projet
	associations des pêcheurs, mareyeuses, les responsables de marchés flottants, les riverains, etc.	
3 Amélioration des conditions de mobilité urbaine	Les artisans (fabricants et réparateurs de barques, de pirogues, les barquiers, Les exploitants de sables, les transporteurs et vendeurs de carburants, les pêcheurs, préleveurs et chargeurs de sable, les coopératives, groupements féminins, les organisations de jeunes, les pêcheurs, les ramasseurs de sables ONG, touristes, les conducteurs, les barquiers, commerçants (vendeuses de poissons, mareyeuses, riverains, personnes ressources, Conducteurs d'engins de diverses sortes (chauffeurs, Zémidjan, cyclistes, tricycles trottineurs), promoteurs et employés des services privés d'offres de transports(formel/informel), les piétons, vendeurs ambulants, les athlètes et pratiquants d'activités sportives liées à la mobilité, les vendeurs des points fixes et boutiques commerciales, les ménages riverains, les travailleurs des institutions privées et public d'offres de services à la personne installée le long des axes. Personnes dont, les biens, moyens de subsistance, revenus et la mobilité seront affectés lors des travaux	Conducteurs de d'engins de diverses sortes (chauffeurs, Zémidjan, personnel), les garages de réparation d'entretien, promoteurs et employés des services privés d'offres de transports(formel/informel)

Composantes	Parties prenantes touchées	site d'intervention du projet
4. Electrification des deux-roues	-----	Les conducteurs d'engins à deux roues motorisées (personnel, Zémidjan))
5 Renforcement de capacité et gestion de projet		Les autorités chargées de la gestion des transports par bus (transport en commun) et par moto électriques Centre National de sécurité Routière (CNSR) Agence Nationale des Transports Terrestres (ANATT)

Source: IRC, 2024, résultat des investigations de terrain

3.2. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment. Dans le cadre de ce projet, il s'agit surtout : le MEF, MCVDT, SIRAT le ministère du tourisme, les mairies concernées, ANATT, la SIRAT, des acteurs institutionnels étatiques de défense des droits des femmes et des familles

(MASM et Centre de Promotion Sociale – CPS) ;

- des acteurs institutionnels étatiques du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- des acteurs institutionnels étatiques du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) ;
- Structures techniques déconcentrées (Directions départementaux et communaux de l'agriculture, l'élevage, de la pêche, le commerce, l'économie, des affaires sociales, etc.)
- Services administratifs décentralisés de l'Etat (Préfecture, Mairie,).
- les ONG/Associations locales ;
- les ONGs travaillant dans le domaine de la gestion des risques environnementaux et sociaux et/ou les EAS / HS ;
- Les autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- Parties prenantes du système de gestion des plaintes ; et
- les acteurs des instances judiciaires.

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables¹

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- Les ménages pauvres ;

- Les personnes déplacées ;
- Les personnes âgées, les veufs/veuves sans sources de revenus
- Les femmes veuves ;
- Les personnes vivant avec un handicap et sans emplois ;

Les exploitants des ressources en eau non-inscrits dans une structure formellement organisée ; les usagers (les piétons, les vendeu(rs/ses) ambulant(e)s), les conducteurs d'engins à titre personnel) des axes routiers et fluviaux, promoteurs d'offres de services de transport non formellement organisés, non-inscrits dans une structure formellement organisée.

Les fabricants de pirogues, les dignitaires et initiés de cultes d'ancêtres Personnes à Mobilités Réduite (PMR) pour raison d'handicap, vieillissement du corps, pouvoir d'achat limité...etc.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. Les sections suivantes décrivent les méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées. Ces réunions se sont déroulées dans les salles de délibération de communes constituant le Grand Nokoué. Elles ont permis de mobiliser environ 165 personnes, soit 85% d'hommes et 15% de femmes. Le tableau suivant présente selon les communes le nombre de participants ainsi que les principales questions abordées.

Tableau 3: Présentation de l'effectif des parties prenantes abordées, de leurs préoccupations selon les communes

Communes	Nb/participants			Parties Prenantes	Questions abordées
	M	F	T		
Abomey-Calavi	42	8	50	Association des transporteurs (zem, trycycles, etc. Représentant des pêcheurs, Association des femmes mareyeuses et commerçantes	Les impacts négatifs, les solutions d'atténuation, la durée, le coût, la source de financement (Etat ou les communes ? les mesures de sécurité prévues, les travaux sont-ils exécutés en section ? les points d'arrêts sont-ils prévus, le relogement de personnes situées dans l'emprise est-il envisagé ? Quels sont les points d'arrêts prévus ? est-ce que le relogement des personnes affectées sera fait ? Les pêcheurs seront-ils intégrés dans le projet surtout avec les acadja qui sont interdits actuellement Quels seront les impacts négatifs du projet et mesures d'accompagnement ?
Porto-Novo	22	3	25	Association des transporteurs (zem, trycycles, etc.) Association d'artisan (mécaniciens, garagistes, etc) Association des transporteurs fluviaux Association des pêcheurs, Association des femmes mareyeuses et commerçantes Associations des jeunes ONG intervenant dans le domaine de l'environnement ONG intervenant dans la protection sociale Association Nationale des personnes Handicapées Mairie	Lesquels des axes sont pris en compte à Porto-Novo (seulement les grands axes ou avec les axes secondaires ? les grands circuits retenus à propos du transport sur le lac Nokoué ? dispositions prévues pour la sécurité routière, les transporteurs de sables et graviers, l'opérationnalité des poteaux d'incendies, le réaménagement et la construction d'embarcadère ?

Communes	Nb/participants			Parties Prenantes	Questions abordées
	M	F	T		
				DGPR DGNSP CNSR DDS DDCVDD Préfecture	
Ouidah	13	5	18	Association des transporteurs (zem, trycycles, etc.) Association d'artisan (mécaniciens, garagistes, etc) Association des transporteurs fluviaux Association des pêcheurs, Association des femmes mareyeuses et commerçantes Associations des jeunes ONG intervenant dans le domaine de l'environnement ONG intervenant dans la protection sociale Association Nationale des des personnes Handicapées Mairie DGPR DGNSP CNSR DDS DDCVDD Préfecture	Le ministère de tutelle, les communes d'intervention, les acteurs ciblés, Les personnes touchées, les aménagements annoncés ; les dispositions en matière de renforcement de capacités, d'IEC, des acteurs concernés par la gestion et la mise en œuvre de ce volet ; les prévisions, dispositions, mesures pour élargir les échanges vers les acteurs les plus touchés, faciliter leur implication, leur représentation et la prise en compte de leurs préoccupations, avis, opinions à toutes les phases de mise en œuvre du projet ; promouvoir, formaliser, professionnaliser le métier de conducteurs de taxi et sécuriser l'emploi des personnes qui s'exercent dans le secteur ; assurer la disponibilité en eau, en toilette, l'entretien de l'hygiène et de la propreté, la gestion des équipements de transports existants et ceux annoncés dans le cadre de ce projet.

Communes	Nb/participants			Parties Prenantes	Questions abordées
	M	F	T		
Sèmè-Kpodji	34	3	37	Association des transporteurs (zem, trycycles, etc.) Association d'artisan (mécaniciens, garagistes, etc) Association des transporteurs fluviaux Association des pêcheurs, Association des femmes mareyeuses et commerçantes Associations des jeunes ONG intervenant dans le domaine de l'environnement ONG intervenant dans la protection sociale Association Nationale des des personnes Handicapées Mairie DGPR DGNSP CNSR DDS DDCVDD Préfecture	Prévisions, dispositions, mesures prises pour surmonter les contraintes liées à la circulation sur le lac Nokoué (l'encombrement par la jacinthe d'eau, des aires spécifiques sous l'emprise de droits de propriété de type traditionnel, d'activité extractives de ressources halieutiques et de sables à fort usage d'engins prohibé), garantir la sécurité des usagers, intégrer des réflexions existantes déjà à propos du canal de Tochè ; des précisions sur les lieux d'implantation des embarcadères ; le niveau de réflexion atteint dans la réglementation du secteur de transport à deux roues surtout en termes de l'exigence des permis de conduire ; les solutions envisagées pour accompagner le choix d'électrification des engins à deux roues ; les dispositions, mesures, prévisions pour sécuriser les investissements, alerter à propos des actes de vandalismes des infrastructures, faciliter aux personnes les plus touchés l'accès aux services de renouvellement de la flotte, de reconversion à d'autres métiers, de renforcement de capacités, prendre en compte les expériences existantes en matière de d'accord, de contrats dans le secteur du transport ; l'existence ou non de la possibilité d'étendre la connexion des réseaux de voiries principales vers la frontière du Nigeria, à l'intérieur de la commune vers le réseau de voirie secondaire.
Cotonou	30	5	35	Association des transporteurs (zem, trycycles, etc.) Association d'artisan (mécaniciens, garagistes, etc) Association des transporteurs fluviaux	Les préoccupations soulevées concernent le projet (le coût global, la date de démarrage, la durée, les solutions d'atténuation de ces impacts négatifs), les prévisions à propos de la gestion des déchets électriques liés aux batteries, la réparation des dommages, les options d'éclairage public, des anciens moyens de déplacement, les conducteurs de mini-bus.

Communes	Nb/participants			Parties Prenantes	Questions abordées
	M	F	T		
				Association des pêcheurs, Association des femmes mareyeuses et commerçantesAssociations des jeunes ONG intervenant dans le domaine de l'environnement ONG intervenant dans la protection sociale Association Nationale des des personnes Handicapées Mairie DGPR DGNSP CNSR DDS DDCVDD Préfecture	
Total	141	24	165		

Source:IRC, 2024, Résultats de la consultation des acteurs

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et le Gouvernement du Benin ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 4: récapitulatif du PMPP

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
PHASE DE PREPARATION	<i>Les autres ministres Secrétaires Généraux et Directeurs centraux et chefs divisions des ministères intéressés</i>	<i>L'objet, la nature et l'envergure du projet Préparation à la formulation du projet Présentation du Projet : Contexte, objectif, cibles, zone d'intervention composantes et activités et date probable de démarrage</i>	Réunions d'échanges en présentielle ou en Visio conférence • Partage du document en version électronique aux acteurs des ministères intéressés • Echanges par mail • Communication en conseil des ministres	Equipe en charge de la Préparation du projet	Avant la revue et finalisation du document de projet
	Préfet, Maire, chef de village/quartier, leaders d'opinion et Leaders religieux	Consultations sur les instruments de sauvegardes environnementales et sociales Echanges sur les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et mesures d'atténuation, notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés	Journaux, affiches, la radio, la télévision ; • Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; • Correspondances, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux., • Radios locales • Consultation du public (regroupement,	Préfet, Maire, chef quartier, leaders d'opinion et Leaders religieux	Avant la revue et finalisation du document du projet Avant le début de la mise en œuvre des sous projets

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
			interview ou focus group), • Consultations communautaires Réunions formelles - Entretiens individu; - Visites de terrain NB : • Les réunions vont se tenir en présence des hommes et des femmes ainsi que les jeunes, les adultes et les personnes âgées • Les communications avec les parties prenantes vont se faire en français et en langues nationales et Locales		
	Membre de l'équipe de préparation du Projet	• Finalisation des zones cibles du projet au regard des résultats des études de faisabilité • Présentation et explication des impacts environnementaux et sociaux des options techniques retenues • Finalisation des activités retenues par composante	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale • Correspondances électroniques et vidéoconférence avec les acteurs déconcentrés, • Rencontres institutionnelles	Membre de l'équipe de préparation du Projet	Avant la négociation du projet
	Equipe en charge de la Préparation du PMUD , Pool projet, consultants	Présentation du Projet : contexte, objectif, cibles, zone d'intervention composantes et activités et date probable de démarrage • Impacts et risques (positifs et négatifs) •	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale, les consultants et la Banque mondiale • Correspondances électroniques et vidéoconférence	Equipe en charge de la Préparation du PMUD Les consultants	Pendant la préparation des documents de sauvegarde Avant la négociation

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
		Mesures d'atténuation des impacts et risques environnementaux et sociaux Recueil des questions, attentes, avis, préoccupations et suggestions/recommandations des parties prenantes.	- Rencontres institutionnelles - Avis publics, - Communiqués de presse, - Site web du projet, - Dépliants et brochures d'information		
	Equipe en charge de la Préparation du PMUD Pool projet Consultant	Présenter le projet et recueillir les avis et préoccupations des Parties prenantes y compris les personnes pauvres et vulnérables	Consultations des parties prenantes (focus group) - Consultation séparée avec les groupes de femmes - Réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérables		Dans les régions, préfectures, communes ,arrondissements et quartier
	Préfet, Maire, chef de village/quartier, leaders d'opinion et Leaders religieux, Les groupes de femmes, les OSC, etc.	Echanger sur les moyens privilégiés de consultation et de mobilisation de chaque catégorie de partie prenante Echanger sur les risques de VBG, EAS/HS en communauté et au travail associés aux projet	- Lettres aux chefs de quartier ; - Notifications traditionnelles ; - Divulgence de la documentation du projet d'une manière culturellement appropriée et accessible ; - Réunions communautaires ; - Discussions avec des groupes cible - Activités de sensibilisation.		Pendant la préparation des documents de sauvegarde Avant la négociation
	Toutes les parties prenantes y compris les personnes vulnérables	Partager le contenu des documents de sauvegarde à toutes les parties prenantes Validation et vulgarisation des instruments de sauvegardes environnementale et	Rencontre en atelier Partage des documents en version physique et électronique Publication des documents sur les sites internet de la SIRAT et de la Banque mondiale	Equipe en charge de la Préparation du PMUD Les consultants	Validation dans chaque Zone Avant la négociation du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
		sociale (CGES, PEES, PMPP, PGMO, CPR)			
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	Toutes les parties prenantes y compris les personnes vulnérables	Elaboration du MGP : • Echange sur les mécanismes endogènes • Echanger avec les parties prenantes sur l'importance du MGP	Rencontres institutionnelles • Consultations des parties prenantes (focus group) dont les bénéficiaires potentiels • Entretien individuel approfondi • Rencontre en atelier	Pool projet Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Spécialiste en sauvegarde environnementale	Avant le début des activités du projet dans les zones cibles du projet
		Définir l'architecture et la composition des comités MGP	Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale • Consultations des parties prenantes (focus group) • Consultation séparée avec les groupes de femmes • Lettres aux chefs de quartier ; • Divulgence de la documentation du projet d'une manière culturellement appropriée et accessible ; • Réunions communautaires ; • Discussions avec des groupes cible • Activités de sensibilisation.		
	Toutes les parties prenantes y compris les	Diffusion et opérationnalisation du MGP : • Existence du MGP ;	Réunion d'engagement • Réunions ou entretiens plus	Dans les zones cibles du projet Coordonnateur Pool projet	Après la validation du document

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
	personnes vulnérables	• Les portes d'entrée ; • Les procédures et durées de traitement des plaintes Faire connaître à toutes les parties prenantes l'existence du MGP, et le mode opératoire	ciblés dans les villages pour expliquer le mécanisme et son fonctionnement • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des Affiche imagée et des communiqués radio, télé • Réalisation des émissions radios • Formation des membres des comités • Vulgarisation du MGP et des portes d'entrée auprès des communautés	SSE Acteurs déconcentrés	de MGP et durant toute la durée du projet
		Elaboration des codes de conduite avec la prise en compte des aspects EAS/HS : • Objet et importance du respect du code de conduite	Rencontre en atelier • Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale	Coordonnateur Pool projet SSE Acteurs déconcentrés	Au plus tard trois mois après la mise en vigueur du projet
		Vulgarisation des codes de conduite avec la prise en compte des aspects EAS/HS : Existence des codes de conduite • Obligation de respecter les codes de conduite • Sanctions prévues en cas de non-respect des codes de conduite Expliquer le code de conduite à tous les travailleurs du projet	Réunions ou entretiens avec les travailleurs pour expliquer le code de conduite avec la prise en compte des aspects EAS/HS	Coordonnateur Pool projet SSE Acteurs déconcentrés	Au plus tard trois mois après la mise en vigueur du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
	Toutes les parties prenantes y compris les membre de Pool projet, les acteurs déconcentrés et les entreprises de mises en œuvre du projet	œuvre du Plan d'action sur les EAS/HS : • Explication des différents concepts de VBG/EAS/HS • Les stratégies de prévention des EAS/HS • L'approche centrée sur les survivantes Toutes les parties prenantes y compris les membre du Pool projet, les acteurs déconcentrés et les entreprises de mises en œuvre du projet	Rencontres institutionnelles • Consultations des parties prenantes animées par des ONG spécialisées • Consultation séparée des femmes • Entretien individuel approfondi, • Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des Affiches imagées et des communiqués radio • Animation des émissions sur les radios à travers les émissions de grande écoute des femmes • Communication à travers les réseaux de groupement de femmes • Réalisation des émissions radios sur la prévention et gestion des cas de VBG • Consultations des parties prenantes (focus group) • Consultation séparée avec les groupes de femmes	Coordonnateur Pool projet SSE Acteurs déconcentrés	Au plus tard trois mois après la mise en vigueur du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
			• Lettres aux chefs de quartier ; • Divulgence de la documentation du projet d'une manière culturellement appropriée et accessible ; • Discussions avec des groupes cible • Activités de sensibilisation. • Rencontre en atelier pour la formation des acteurs de mise en œuvre du projet • Formation des entreprises d'exécution des travaux		
	Toutes les parties prenantes, les membre du Pool projet, les acteurs institutionnels, les municipalités, les startups y compris les femmes et les personnes vulnérables	Elaboration des outils de communication et d'éducation sur le numérique • Elaboration des outils accessibles aux personnes vulnérables et aux personnes à faible niveau d'éducation • Elaboration des stratégies de communication adaptée à toutes les parties prenantes Rendre disponible des outils et informations de communication accessibles à toutes les parties prenantes avec un accent sur les personnes vulnérables et les personnes à faible niveau d'éducation	Rencontres institutionnelles • Consultations des parties prenantes animées par des ONG spécialisées • Consultation séparée des femmes • Entretien individuel approfondi, • Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des affiches imagées et	Coordonnateur Pool projet SSE Acteurs déconcentrés	Au plus tard trois mois après la mise en vigueur du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
			des communiqués radio • Animation des émissions sur les radios à travers les émissions de grande écoute des femmes • Communication à travers les réseaux de groupement de femmes • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des affiches imagées et des communiqués radio		
	Toutes les parties prenantes, les membre de Pool projet, les acteurs institutionnels, les municipalités, les startups y compris les femmes et les personnes vulnérables	Elaboration des outils de communication et d'éducation sur le numérique • Elaboration des outils accessibles aux personnes vulnérables et aux personnes à faible niveau d'éducation • Elaboration des stratégies de communication adaptée à toutes les parties prenantes Rendre disponible des outils et informations de communication accessibles à toutes les parties prenantes avec un accent sur les personnes vulnérables et les personnes à faible niveau d'éducation	Rencontres institutionnelles • Consultations des parties prenantes animées par des ONG spécialisées • Consultation séparée des femmes • Entretien individuel approfondi, • Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des affiches imagées et des communiqués radio • Animation des émissions sur les	Coordonnateur Pool SSE Acteurs déconcentré	Au plus tard trois mois après la mise en vigueur du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
			radios à travers les émissions de grande écoute des femmes • Communication à travers les réseaux de groupement de femmes • Elaboration des messages appropriés • Utilisation des affiches imagées et des communiqués radio		
	Toutes les parties prenantes de la zone d'influence du projet	Présentation du sous projet • Impacts positifs • Impacts et risques environnementaux et sociaux associés • Présentation des mesures de mitigation • Explication des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique • Explication et négociation des valeurs des biens affectés • Recueil des préoccupations et avis des parties prenantes Recueillir les préoccupations des parties prenantes sur le sous projet	Rencontres institutionnelles • Consultations des parties prenantes • Consultation séparée des femmes • Consultation séparée des personnes vulnérables • Consultation approfondie des personnes affectées par le projet • Rencontre en atelier • Partage des documents en version électronique • Validation et publication des documents sur les sites internet du ministère et de la Banque mondiale	Coordonnateur Pool Projet SSE Acteurs déconcentrés	Avant la mise en œuvre du sous projet Dans la zone d'influence du sous projet
	Ménages, entreprises et services publics	Expliquer pour chaque produits ou services, les conditions, le processus, le montant et les délais de réalisation	Consultations spécifiques pour les personnes vulnérables • Visites dans les quartiers par les Agents	Directeurs régionaux	Toute la durée de vie du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
			commerciaux pour la promotion et l'explication des conditions, procédures et délais d'accès aux différents services • Affiches • Boîte à image • Dépliants et brochures d'information, • Réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérable		
PHASE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Pool projet • Entités impliquées dans la mise en œuvre du projet • Toutes les parties prenantes	Indicateurs de mise en œuvre • Indicateurs de résultats • Rôles des acteurs dans la collecte de données • Période de collecte des données • Source de vérification des données • Indicateurs sur le MGP • Niveau d'engagement des parties prenantes • Indicateur de mise en œuvre du PMPP • Faire le suivi du niveau d'atteinte des résultats y compris ceux liés à la mobilisation des Parties prenantes indemnisation des PAP	Visite de terrain • Consultation des parties prenantes • Mécanisme de gestion des plaintes • Collecte des données • Revue des activités • Réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérables	Coordonnateur Pool projet • SSE • Spécialiste suivi évaluation	Tout au long du projet
	Pool projet • Entités impliquées dans la mise en œuvre du projet	Niveau d'atteinte des différents indicateurs Satisfaction des bénéficiaires Indemnisation des PAP Evaluer le niveau d'atteinte des résultats y compris ceux liés à la	Visite de terrain ; • Consultation des parties prenantes • Mécanisme de gestion des plaintes • Collecte des données	Consultant	A la fin du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/ dates
	• Toutes les parties prenantes	mobilisation des Parties prenantes	• Revue des activités • Réunions de groupes de discussion distincts avec les groupes vulnérables.		

Source: IRC, 2024, Résultat de la consultation des acteurs

4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Le projet sollicitera d'une part les points de vue, des personnes défavorisées ou vulnérables. Il s'agit des personnes ayant des capacités d'accès aux opportunités, aux avantages limités, en raison du fait qu'elles ***ne sont pas formellement organisées, inscrites ou affiliées à une structure formellement organisée ; limitées dans l'accès à l'information sur les opportunités et les avantages du projet, la prise en charge des coûts liées aux nouvelles offres de services de transport confortatif, des dépenses de dotation d'engins adaptés*** (des usagers, exploitants de ressources en eau, promoteurs d'offres de services de transport, prestataires de services de maintenance, conducteurs de Taxi, les piétons, les vendeur(rs/ses) ambulant(e)s), les conducteurs d'engins à titre personnel, les préleveurs de sables sur le lac Nokoué, les chargeurs(client) sur les parc, sable dans les carrières, les consommateurs, les fabricants de pirogues, les mécaniciens de la rue, les dignitaires et initiés aux cultes d'ancêtres), et d'autres part des Personnes à Mobilités Réduite (PMR) pour des raisons ***d'handicap, vieillissement du corps, pouvoir d'achat limité, de dépendance à une maladie...etc.*** Ces points de vue seront sollicités suivant les critères de vulnérabilité préalablement convenus et avec l'appui des services de l'action sociale, la protection sociale et seront confirmés et davantage consultés par des moyens spécifiques consacrés selon ce qu'il y a de plus approprié et accessible. Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information :

- Identifier les leaders/ représentants des groupes vulnérables et marginalisés pour obtenir leur participation et contribution ;
- Impliquer les leaders de la communauté, leaders d'opinion, les sociétés civiles et les ONG ;

- Organiser des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les personnes vulnérables dans les localités riveraines (telles des entretiens avec un groupe de femmes seulement ou un groupe d'handicapés seulement].]

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

La SIRAT à travers le responsable en sauvegarde sociale sera chargé(e) des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont les structures locales qui seront mis en place dans les zones d'intervention du projet. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au directeur du Pool PMUD-GN .

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du projet sont les suivantes :

- élaboration d'un plan de communication pour faciliter la transmission de l'information aux différentes parties prenantes ;
- divulgation du PMPP ;
- renforcement des capacités,
- développement de supports de communication;
- mise en œuvre de la communication ;
- gestion des griefs, gestion des feedbacks, suivi-évaluation du PMPP

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans les registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous.

Le budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP est de 231 525 000 FCfa. La ventilation dudit budget figure à l'annexe 2.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

Tableau 5 Etapes du mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	• Niveau 1 : Comités de Gestion des Plaintes du Quartier (CGPQ), qui seront installés dans les quartiers composé du président, le secrétaire, le rapporteur et deux PAPs • Niveau 2 : les Comités de Gestion des Plaintes de l'Arrondissement (CGPA) qui seront installés dans les arrondissements composé du président, le secrétaire, le rapporteur , PAP, riverain non affecté, chef quartier et leader • Niveau 3 : le Comité Communal de Gestion des Plaintes qui est installé dans les mairies concernées (CCGP). Il est présidé par le Maire. le président, membre le secrétaire, le rapporteur , PAP, riverain non affecté, chef quartier et leader • Niveau 4 : Le Comité National de Gestion des Plaintes du Programme qui est installé au siège de la SIRAT. NB : les plaintes sensibles seront gérées par les structures nationales reconnues et qui a les compétences de gérer ces genres de Plaintes.	Le délai accordé pour le règlement des plaintes sera de 7 jours au maximum. Dépassé ce délai, le comité est obligé de transférer le dossier au Comité de gestion des plaintes au niveau supérieur	Ce comité implanté sur les sites ou le projet intervient, constitue la courroie de transmission pour des personnes n'ayant pas les possibilités de rédiger, d'expédier leurs doléances et travaillera en étroite collaboration avec les populations dans les zones d'intervention du Projet Le règlement de la plainte peut trouver de solution au niveau du Comité local, celui-ci se contentera juste de renseigner l'Unité de Gestion du Projet. Mais dans le cas contraire, la responsabilité du traitement du grief sera transférée au comité municipal. Les responsabilités du CGP sont : • Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations; • Informer par voix officielle le pool projet • Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ;

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	Les plaintes peuvent être déposées selon le choix des plaignant mais en cas de non satisfaction, l'instance plénière est la juridiction de la zone du projet		• Engager avec le plaignant une négociation pour une résolution à l'amiable de la plainte, sauf pour les plaintes EAS/HS; • Transférer les plaintes non résolues au niveau régional • Établir les PV ou rapports pour archive
	Niveau 2 :CAGP installé dans les arrondissements des zones concernées		• Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations; non satisfaite au niveau local ; • Informer le pool projet de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, • Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; • Engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte, sauf pour les plaintes EAS/HS ;
	Idem pour les CCGP et CNGP		
Enregistrement des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants Ligne téléphonique gratuite : A préciser lors de la mise en œuvre du projet exploitée par les plaignants anonymes • Service de messages courts (SMS) à A préciser lors de la mise en œuvre du projet • Courriel • Lettre • En personne dans un établissement physique • Registre de doléances ou boîtes à suggestions • Médias sociaux • Application pour tablette/smartphone	Durant la mise en œuvre du projet	Pool projet/ Points focaux locaux des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	• Formulaire en ligne sur le site Web • Les personnes qui se présentent sans rendez-vous peuvent déposer une plainte dans un registre de doléances dans un établissement ou dans une boîte à suggestions]		
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au comité local de gestion des plaintes où sont implantés des points focaux, enregistrée dans registres et classée selon les types de plaintes suivants : Les plaintes ordinaires ou non sensibles Erreurs sur les identités des personnes bénéficiaires du Projet; Mauvaise implantation géographique des sites dédiés aux activités; Incidence négative des activités sur la santé et la sécurité des personnes (en particulier des personnes vulnérables, personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.) ; Non-satisfaction liée à la mise en œuvre globale des activités du Projet. b) Les plaintes sensibles Le viol ; Le harcèlement sexuel ou moral; Les cas de corruption, de concussion et de fraude ; L'emploi des mineurs sur les chantiers ou dans les entreprises (personnels de chantier).	Dès réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte par correspondance officielle	Dans les deux jours suivant la réception de la plainte	Points focaux locaux pour les plaintes
Vérification, enquête, action	L'enquête sur la plainte est menée par une cellule dédiée	Dans un délai de dix jours ouvrables	Comité des plaintes composé

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	Un projet de résolution est formulé par les enquêteurs pour déterminer les causes, les conséquences et les solutions possibles et communiqué au plaignant par Procès-Verbal (PV) de consentement		
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans des rapports trimestriels et communiquées aux parties prenantes tous les six mois.	Chaque six mois, pendant la durée du projet	Pool projet à travers des assistants Techniques de Sauvegarde Environnementale, Sauvegarde sociale et Suivi-évaluation
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis chaque trimestre afin d'apprécier le fonctionnement du MGP et si possible, proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires (1 à 3 % des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire).	Tous les trois mois	Pool projet
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : Connaissance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : Une compréhension complète du fonctionnement du mécanisme est essentielle. • Sensibilisation aux Normes de Sauvegarde E&S : Une formation sur les normes environnementales et sociales serait nécessaire. Cela permettrait au personnel de reconnaître les cas qui pourraient nécessiter une attention particulière en termes de sauvegarde. • Communication et Relations		

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	Interpersonnelles : La formation devrait aborder les compétences en communication, notamment la manière d'interagir avec les plaignants de manière sensible et respectueuse. • Collecte de Données et Documentation: Une formation sur la collecte et la documentation appropriées des plaintes serait cruciale. Les participants devraient apprendre à enregistrer les informations de manière précise et à conserver les dossiers de manière organisée. • Confidentialité et Protection des Données : Étant donné que certaines plaintes pourraient contenir des informations confidentielles, il serait important de former le personnel du Pool PMUD-GN à la protection des données personnelles et à la confidentialité. • Référencement et Suivi : Les membres du Pool PMUD-GN devraient être formés sur la manière de référencer efficacement les plaintes, notamment comment les acheminer vers les instances appropriées pour examen et résolution. Le suivi des plaintes et la communication avec les plaignants pourraient également être abordés. • Sensibilité Culturelle et Genre : La formation devrait tenir compte de la diversité culturelle et de genre, afin de garantir que toutes les plaintes soient traitées avec respect et impartialité.		

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	• Rapportage et Communication : La formation devrait couvrir la manière dont les résultats du mécanisme de gestion des plaintes seront communiqués aux parties prenantes internes et externes, y compris les rapports réguliers et les mesures correctives prises.		
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée après l'accusé de réception par le plaignant lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions. Les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet seront chargés de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de la (des) solutions proposées et rendront compte de l'évolution au Comité de Gestion de Plaintes.	Après les dix jours ouvrables	Comités de gestion des plaintes
Procédure de recours	Le MGP n'empêchera pas l'accès aux recours judiciaires ou administratifs du pays. Dans le cas des plaintes liées à l'EAS/HS, la résolution à l'amiable n'est pas recommandée. Cependant, pour une plainte liée à l'EAS/HS le recours à la justice est possible si la survivante souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.		

Source: IRC, 2024, Résultats consultation des acteurs

Les plaintes des travailleurs seront gérées en fonction de mécanisme des plaintes détaillé dans la procédure de gestion de la main d'œuvre (PGMO). Une structure constituée du spécialiste SSG du Bureau de surveillance sociale et environnementale du projet, le Chef chantier, le représentant HSE de l'entreprise sera charge de la gestion de ce mécanisme. En fonction de la nature des plaintes, cette structure peut faire appel au coordonnateur du projet, le/la spécialiste SSG, VBG (vol, viol, d'abus des actes de vandalisme des ouvrages...etc), cadres de concertation des travailleurs, les structures de référence consacrées dans le code du travail en République du Bénin (liés au non-respect des engagements, aux conditions sociales de travail, la qualité des prestations fournis. Lorsque la plainte lie les travailleurs/le site du travail aux riverains/cadre d'habitation et de nature soit criminelle, soit destructive des conditions habituelles de vie des uns et des autres, la structure peut solliciter l'expertise de l'extérieur du cadre du travail (Unité de Police Républicaine, ONG locale de référence, CPS). Selon les aptitudes du plaignant, il peut porter sa plainte soit par voie verbale, orale et/ou écrite. Toutefois, pour faciliter les investigations, si telle est la volonté du/de l.e.a plaignant-e devra après recueil des informations pertinentes remplir la fiche de plainte disponible auprès des structures évoquées ci-dessus. Ces informations concernent l'identité plaignant et des personnes concernées, si le plaignant désire le partager (Nom, prénoms, l'âge, le sexe, fonction), la description de la plainte, de l'incident (les faits), le lieu de l'incident, lieu d'exercice des personnes concernées, les démarches effectuées pour porter la plainte (les services de recours, les prises en charges bénéficié), les attentes du plaignant.

Ce dispositif, le mécanisme de recueillement et de gestion des plaintes spécifiques aux travailleurs.

Toutefois, lorsque la plainte/dénonciation est non anonyme, le CGP-PMUD prend des dispositions pour que le/la victime soit informé à la réception des services de prise en charge et encourager à y faire recours afin de prévenir tous effets possibles que ces pratiques d'exploitation pourraient générer (infections VIH/SIDA, IST, les grossesses non désirées...etc.).

Le projet mettra en place d'autres mesures pour le traitement des plaintes sensibles et confidentielles, y compris celles liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuel, conformément à la Note de bonnes pratiques du CES de la Banque mondiale sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Au regard du caractère sensible que les VGB/EAS/HS représentent dans les communautés et des normes sociales qui pourraient inciter à blâmer les survivants (es), la procédure traditionnelle de résolution des conflits n'est pas applicable aux plaintes VBG/EAS/HS et des procédures spécifiques seront élaborées. Une plainte de nature sensible porte habituellement sur des cas de corruption, d'exploitation ou d'abus sexuel,

de harcèlement sexuel, les représailles, de faute grave ou de négligence professionnelle ayant entraîné une blessure grave ou morte de personne. Compte tenu des risques associés au fait de soulever des questions sensibles, il est indispensable de concevoir un MGP qui rassure les personnes plaignantes qu'elles peuvent le faire en toute sécurité. La Banque mondiale préconise une approche centrée sur la survivante (« survivor-based approach »). En assurant les usagers que les plaintes de nature sensible seront traitées de façon confidentielle et sans représailles de la part de l'organisation, il est possible de garantir aux personnes plaignantes un certain degré de protection.

Les réglementations régissant la manière dont les incidents d'EAS/HS impliquant des enfants doivent être signalés et traités. Certaines personnes peuvent être habilitées à prendre des décisions concernant l'intérêt supérieur de l'enfant, comme un magistrat ou un travailleur social, et des procédures spécifiques peuvent être imposées à cet égard. Le recensement des prestataires de services de lutte contre la violence sexiste doit permettre de déterminer si les protocoles envisagés prennent en compte les besoins des enfants survivants et de déterminer dans quelle mesure les services les mieux adaptés à la prise en charge des enfants et ceux mandatés pour déterminer l'intérêt supérieur de ces derniers.

Les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour lutter contre l'EAS/HS à l'encontre des enfants ont contribué à l'élaboration d'un corpus de bonnes pratiques visant à atténuer les risques d'EAS/HS pour les enfants et à prendre en charge les cas signalés. Cette Note recense quelques bonnes pratiques spécifiques pour définir les actes constitutifs d'EAS/HS à l'encontre d'enfants, pour déterminer les facteurs de risque et pour prendre en charge les cas survenus.

7. SUIVI ET RAPPORTS

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

Le PMPP fera l'objet d'un suivi basé à la fois sur des rapports qualitatifs (notamment les rapports d'activité) et des rapports quantitatifs liés à des indicateurs de résultats concernant la mobilisation des parties prenantes et la gestion des plaintes.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- i) Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES n° 10, qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
- ii) Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation, le plan pour les peuples autochtones ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b)

les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.

- iii) Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs inclus dans le PMPP. On trouvera à l'annexe 3 un exemple d'indicateurs de suivi et de rapports.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

Les synthèses et les rapports internes trimestriels et autres sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes sont notamment les suivants :

Les mails groups, les réunions, les séances publiques périodiques de restitution, courriers administratifs. Ces comptes rendus aux parties prenantes seront faits à la fin de chaque trimestriel.

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

Les synthèses et les rapports internes trimestriels les autres synthèses et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet.

Les rapports trimestriels fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes à travers les canaux adaptés comme :

- *Service de messages courts (SMS)*
- *Courriel*
- *Lettre*
- *En personne dans un établissement physique*
- *Registre de doléances ou boîtes à suggestions*
- *Médias sociaux*
- *Application pour tablette/smartphone*
- *Formulaire en ligne sur le site Web*

9. Bibliographie

- Banque Mondiale. (2023). *Stakeholder Engagement Plan Template for Substantial Risk and High Risk Projects*.
- BENIN, P. de la R. *Décret N°2022-040 du 19 Janvier 2022 portant création à la Présidence de la République d'une Cellule d'analyse et de traitement des plaintes et dénonciations*. (2022).
- Bénin, P. de la R., ADET. (2023). *Projet de formation professionnelle et d'entrepreneuriat pour l'emploi au Bénin(FP2E)*.
- IRC. (2024). *Projet de Mobilité Urbaine Durable, mission d'élaboration des documents de sauvegardes environnementales et sociales:CGES, PMPP, PGMO, ESV*.
- SIRAT. (2024). *Projet de mobilité urbaine durable dans le Gand Nokoué: TDR pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration des documents de sauvegarde environnementale et sociale : CGES, PMPP, PMGO et ESV*.

10. ANNEXES

- Annexe 1. Modèle de procès-verbal/compte rendu de réunions de consultation
- Annexe 2. Exemple de tableau budgétaire de PMPP
- Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

D'autres annexes peuvent comprendre :

- Des résumés visuels tels que cartographie des parties prenantes ou diagrammes de parties prenantes
- Un formulaire de dépôt de plainte
- Des cartes de projets (s'il y a lieu)

Annexe 1 : Modèle de procès-verbal de consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Annexe 2 : Budget de la mise en œuvre du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/mois	Coût total
1. Estimation des salaires du personnel et des dépenses connexes				
1a. <i>Consultant en communication</i>	30	1 500 000	Mois	45 000 000
1b. <i>frais de déplacement du personnel</i>	5	2 000 000	Mois	10 000 000
1c. <i>salaires estimés des agents de liaison communautaires</i>	60	400 000	Mois	24 000 000
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision				
2a. <i>Réunions de lancement du projet</i>	5	2 000 000	Pendant toute la durée du projet	10 000 000
2b. <i>Organisation de groupes de discussion</i>	20	1 000 000	Pendant toute la durée du projet	20 000 000
2c. <i>Elaboration du plan de communication</i>	1	10 000 000	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000
3. Campagnes de communication				
3a. <i>affiches, dépliants</i>	1	6 000 000	Dès l'approbation du PMPP	6 000 000
3b. <i>campagne dans les médias traditionnels et sociaux</i>	1	8 000 000	Dès l'approbation du PMPP	8 000 000
4. Formations				
4a. <i>Formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre</i>	5	2 500 000	Pendant toute la durée du projet	12 500 000
4b. <i>Formation sur les violences à caractère sexiste pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre</i>	5	2 500 000	Pendant toute la durée du projet	12 500 000
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires				
5a. <i>Enquête sur la perception à mi-parcours du projet</i>	1	8 000 000	Deux ans après le démarrage du projet	8 000 000
5b. <i>Enquête sur la perception en fin de projet</i>	1	15 000 000	A la fin du projet	15 000 000
6. Mécanisme de gestion des plaintes				
6a. <i>Formation des comités du mécanisme de gestion des plaintes</i>	5	2 000 000	Pendant toute la durée du projet	10 000 000

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/mois	Coût total
6b. Boîtes à suggestions dans les villages	5	1 000 000	Pendant toute la durée du projet	5 000 000
6c. Supports de communication du mécanisme de gestion des plaintes	1	3 000 000	Pendant toute la durée du projet	3 000 000
6d. Enquêtes sur les plaintes/visites sur place	5	1 500 000	Pendant toute la durée du projet	7 500 000
6e. Système d'information du mécanisme de gestion des plaintes (établissement ou maintenance)	1	6 000 000	Pendant toute la durée du projet	6 000 000
6f. Autres coûts logistiques du mécanisme de gestion des plaintes	1	3 000 000	Pendant toute la durée du projet	3 000 000
7. Autres dépenses				
7a. Mise à jour du PMPP	5	1 000 000	An	5 000 000
7b. Imprévu (5%)	1	11 025 000	Pendant toute la durée du projet	11 025 000
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES				231 525 000

Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
Mécanisme de gestion des plaintes. Dans quelle mesure les parties touchées par le projet ont-elles accès à des mécanismes accessibles et ouverts à tous pour évoquer leurs préoccupations et porter plainte ? L'organisme d'exécution a-t-il répondu à ces plaintes et les a-t-il gérées ?	• Les parties touchées par le projet formulent-elles des plaintes et des griefs ? • Avec quelle rapidité et efficacité les plaintes sont-elles réglées ?	• Recours au mécanisme de gestion des plaintes et/ou à des mécanismes de retour d'information • Demandes d'information émanant des organismes compétents • Utilisation de boîtes à suggestions installées dans les villages/communautés riveraines du projet • Nombre de plaintes soumises par des travailleurs, ventilées par sexe et par chantier, réglées dans un délai déterminé • Nombre de cas d'EAS/HS signalés dans les zones du projet, qui ont été orientés vers des services de santé, d'aide sociale, d'aide juridique et de sécurité conformément au processus d'orientation en place (s'il y a lieu) • Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et	Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
		nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.	
Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des projets. Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	- Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ? - Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ? - Les informations sur les priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?	- Participation active des parties prenantes aux activités - Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet - Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet - Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet	Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes Fiches d'évaluation Enquêtes structurées Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet
Efficacité dans la mise en œuvre. Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une	- Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ? - L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?	- Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre - Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes	Stratégie de communication (calendrier des consultations) Discussions de groupe périodiques

Questions d'évaluation clés	Questions d'évaluation spécifiques	Indicateurs potentiels	Méthodes de collecte de données
véritable incidence sur la mise en œuvre ?		Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets	Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants

¹ Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet peuvent toucher de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de saisir les répercussions d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes soient adaptées de manière à prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou individus, et à garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité peut être liée à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la précarité économique et à l'insécurité financière d'un individu, à la position désavantageuse qu'il occupe au sein de sa communauté (c'est le cas notamment de minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.